

P. COMTOIS*	L'AMBROISIE ET L'HOMME : UNE ALLIANCE QU'IL FAUT BRISER
* Laboratoire d'aérobiologie Département de géographie Université de Montréal, CP 6128, MONTREAL, H3C 3J2 Montréal, CANADA comtoisp@ERE.umontreal.ca	Table des matières : RÉSUMÉ MOTS-CLÉS INTRODUCTION CHAPITRE 1 : Le phœnix des allergophytes. CHAPITRE 2 : L'éradication. CHAPITRE 3 : La réglementation. CONCLUSION BIBLIOGRAPHIE

RÉSUMÉ - SUMMARY

Les ambrosies sont des allergophytes envahissantes, ce qui en font des plantes nuisibles tant à l'environnement (biodiversité), qu'à l'économie (agricole), ou à la santé (respiratoire). Malgré ces caractéristiques, qui en font l'un des groupes végétaux les plus nuisibles des milieux tempérés, l'homme parvient difficilement à contrôler la dynamique de ses populations, que ce soit sa pollinisation (allergies) ou sa mise à graine (établissement) dans son aire historique de distribution, ou son expansion rapide à ses limites septentrionales et vers de nouveaux centres d'établissement. Pourtant, son éradication est possible, si celle-ci est faite de façon exhaustive, et surtout, si elle est couplée à un contrôle très strict de la dispersion de ses graines et à leur accumulation subséquente dans une banque de graines dans les sols pouvant être perturbés. Comme ces deux derniers points sont directement liés aux activités humaines, seule une réglementation sévère et appliquée systématiquement permettra de briser cette alliance dont seules les ambrosies profitent.

As an invasive allergophyte, ragweed is a plant harmful to the environment (biodiversity), the (agricultural) economy and (respiratory) health. Despite these characteristics, which make it one of the most harmful plant groups in temperate areas, man finds it hard to control its population dynamics, whether it be in terms of pollination (allergies), seed production (establishment) in its historical distribution area, or fast expansion to its northern limits and to new centres of establishment. The plant eradication is possible, however, if carried out exhaustively, and more particularly, if associated with the strict control of the dispersal of its seeds and with their subsequent accumulation in a seed-bank present in potentially disturbed soils. Since both elements – dispersal and accumulation – are induced by human activities, only a drastic and systematically applied regulation will make it possible to break man/ragweed alliance, an alliance beneficial to ragweed only

MOTS-CLÉS - KEYWORDS

Ambrosie, Québec, éradication, réglementation, recours collectif

Common ragweed, Quebec, eradication, regulation, collective recourse

INTRODUCTION

Les ambrosies sont des plantes pionnières qui combinent deux caractéristiques qui en font un cocktail très nuisible : ce sont des espèces fortement allergènes et des envahisseurs biologiques efficaces, tant dans leur aire d'origine que dans de nouveaux territoires, notamment en Europe. Comment ces plantes, qui n'ont pas de vecteur de dispersion connu, ont-elles pu mettre ainsi en échec une société qui place la santé et l'environnement au sommet de ses échelles de valeur ?

1. Le phœnix des allergophytes

Bien que l'environnement humain ait changé depuis les derniers millénaires, les ambrosies, tels des phœnix, ont toujours su s'adapter (Comtois, 1998). Au Québec, leur expansion a suivi le retrait glaciaire (milieux ouverts, alluvions) (Comtois, 2008a). Par la suite, leur présence autochtone n'est attestée que dans le triangle formé par le St-Laurent, le Richelieu et la frontière états-unienne, notamment dans les sites d'établissements amérindiens (Rousseau, 1974). Elles auraient par la suite suivi la colonisation de la Nouvelle-France (voies navigables), puis celle du Québec (routes) (Lavoie *et al.*, 2007). Leur mouvement à l'intérieur du territoire se serait faite par l'agriculture (XIX^{ième}, XX^{ième} siècles), puis le tourisme (XX^{ième}, XXI^{ième} siècles). Bref, les ambrosies tirent profit de toutes les formes de mobilité humaine pour étendre leur aire.

2. L'éradication.

Il existe trois formes de colonisation par les ambrosies : 1) contamination généralisée des grandes surfaces agricoles (cas de la Hongrie); 2) contamination linéaire le long des voies de communication, surtout causée par les travaux de voirie (cas du Québec); 3) contamination ponctuelle, éphémère et anecdotique, souvent amenée par les graines offertes aux oiseaux (cas de la Suisse). Si le troisième cas (ponctuel) peut assez facilement être réglé par un contrôle de qualité des graines; le deuxième cas (linéaire) demande un effort soutenu mais limité aux autorités publiques; alors que le troisième cas (surface) est plus problématique et nécessite un effort largement dispersé, impliquant de nombreux intervenants. C'est dans ce cas où une réglementation devient nécessaire, sauf si comme l'a démontré Campagna (1945), les autorités prennent charge de l'éradication, même sur les terrains privés. Toutefois, une éradication complète et effective est faisable. C'est le cas de la Gaspésie, où Campagna (*op. cit.*) y a éradiqué les ambrosies sur un territoire de plus de 30 000km² (superficie de la Belgique) en l'espace de deux décades. Ce succès est dû à une stratégie multiple : éradication des colonies, suivi du dynamisme des banques de graines dans le sol, contrôle strict des nouveaux apports de graines.

3. La réglementation

Le Québec a été un pionnier (dès 1978) dans la réglementation visant l'éradication des ambrosies. Toutefois, une contestation récente devant les tribunaux de cette réglementation (Comtois, 2008b) a démontré les limites de son application. Ces imprécisions proviennent notamment du fait que ce sont leurs grains de pollen qui causent leurs principaux effets nocifs (allergies), mais que ce sont leurs gaines qui en font des mauvaises herbes envahissantes. Il serait donc plus adapté d'adopter une réglementation en deux temps : 1) considérer les ambrosies comme des mauvaises herbes – même en milieu urbain – et réglementer la dispersion de leurs semences; 2) considérer leur pollen comme un polluant atmosphérique et établir des seuils d'émission inacceptables.

CONCLUSION

Les ambrosies ont su tirer profit de leur association avec l'homme – que ce soit aux époques du peuplement amérindien, des colonies, ou celle plus récente des XX^{ième} et XXI^{ième} siècles - pour s'étendre à l'échelle de deux continents. Bien qu'elles soient surtout annuelles et dépourvues de moyens efficaces de dispersion, elles ont su s'associer au plus efficace des vecteurs : l'homme. Il est maintenant temps de briser cette association - qui n'a rien d'un mutualisme - par une réglementation claire et sévèrement appliquée, une éradication exhaustive et systématique et un contrôle sévère des banques de graines.

BIBLIOGRAPHIE

Campagna E. (1945) Le problème de l'herbe à poux en Gaspésie. Mémoire no. 2, Ministère de l'Agriculture du Québec, 80p.

Comtois P. (1998) Ragweed (*Ambrosia* sp.): the Phoenix of allergophytes. 6th International Congress on Aerobiology, Satellite Symposium Proceedings: Ragweed in Europe. ALK Abello, Wien.

Comtois P. (2008a) Ragweed (*Ambrosia* spp.) pollen in Quebec (Canada): from post-glacial history to global change impacts. 12th International Palynological Congress, Bonn.

Comtois P. (2008b) Ragweed (*Ambrosia* spp.) eradication and the Fraiberg's judgment of 2007. First International Ragweed Conference, Budapest.

Lavoie C., Jodoin Y. et Goursaud de Merlis A. (2007) How did common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia* L.) spread in Québec? A historical analysis using herbarium records. *J. of Biogeography*, **34** (10), 1751-1761.

Rousseau C. (1974) Géographie floristique du Québec/Labrador. Distribution des principales espèces vasculaires. Les Presses de l'université Laval, Québec. 799p.